

3^è MandelaASSR 2Planning de préparation et de passage

Emploi du temps des classes/groupes 3 MANDELA < De la classe >

	1	2	3	4	5	6	7	F	F	10	11	12	13	14	15	16	F	F	19	20	21	22	23	24	F	F	27	28	29	30	31	32	F	F	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44							
	sept.									10	11	12	13	14	15	16	F	F	19	20	21	22	23	24	F	F	27	28	29	30	31	32	F	F	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44							
										10	11	12	13	14	15	16	F	F	19	20	21	22	23	24	F	F	27	28	29	30	31	32	F	F	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44							
07h50																																																			
08h55																																																			
10h10																																																			
11h30																																																			
12h05																																																			
12h25																																																			
13h25																																																			
14h35																																																			
15h35																																																			
16h30																																																			
17h45																																																			

Préparation ASSR 2 (08h55 - 10h10)

Préparation ASSR 2 (12h25 - 13h25)

Date de l'épreuve : vendredi 3 avril S2 salle C002

3è Voltaire

ASSR 2

Planning de préparation et de passage

Emploi du temps des classes/groupes 3 VOLTAIRE < De la classe >

	1	2	3	4	5	6	7	F	F	10	11	12	13	14	15	16	F	F	19	20	21	22	23	24	F	F	27	28	29	30	31	32	F	F	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44																										
	sept.							oct.							nov.							dec.							janv.							fevr.							mars							avr.							mai							juin						
	lun. 30 mars							mar. 17 mars																					jeu. 19 mars							ven. 20 mars																																		
07h50	FRANCAIS LEBRUN A. 108							SCIENTES PHYSIQUES PERROT N. 303							Préparation ASSR 2							FRANCAIS																																																
08h55	MATHÉMATIQUES MOLLETA 305							TECHNOLOGIE CLAVIER S. C003 tech							ESPAGNOL LV2 DURAND V. (3 VOLT MAN ESP2) 207																																																							
10h10	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE CORBES LANDEMAINE D.							Préparation ASSR 2							1 2 LCA LATIN OLIVIER A. (3 VOL SEN LCA LATIN) 107							FRANCAIS																																																
11h30															ANGLAIS BERGUAL F. 209							MATHÉMATIQUES							MOLLETA 305																																									
12h05																																																																						
12h25																																																																						
13h25								EDUCATION MUSICALE GAUTHER F. C005 mus														SCIENTES DE LA VIE ET DE LA TERRE MARTIN A. 301							HIST. GEO. EN MOR. CIV MOUSSET F. 204																																									
14h35	ANGLAIS BERGUAL F. 209							ARTS PLASTIQUES GAUTHER A. C001 A-P														SCIENTES PHYSIQUES PERROT N. 303							HIST. GEO. EN MOR. CIV MOUSSET F. 204																																									
15h35	HIST. GEO. EN MOR. CIV MOUSSET F. 204							ESPAGNOL LV2 DURAND V. (3 VOLT MAN ESP2) 207														ESPAGNOL LV2 DURAND V. (3 VOLT MAN ESP2) 207							FRANCAIS LEBRUN A. 108																																									
16h30	1 2 DEVOIRS FAITS [DFLUNDISSB] PELLOE E.							DEVOIRS FAITS [DFMARDISSB] PELLOE E.																																																														
17h45																																																																						

Date de l'épreuve :
jeudi 2 avril S3 salle
C002

ASSR 2

Sur la route : des règles à respecter



L'autoroute A10

La mortalité routière, ça n'arrive pas qu'aux autres...



Laurie, 17 ans,
passagère tuée
mardi 7 janvier
2020, en début
de soirée à
Pornic (Loire-
Atlantique). La
conductrice de
la voiture
roulait sans
permis, sans
assurance et
sans contrôle
technique.

La mortalité routière, ça n'arrive pas qu'aux autres...

Avis de décès et obsèques de William TRAHARD

Avis de décès de William TRAHARD, décédé(e) à l'âge de 18 ans.

 Retour

Avis de décès Champhol (28300)

Obsèques de

William TRAHARD

Décédé(e) à l'âge de 18 ans.

publié le 29/07/2014 | modifié le 29/07/2014 | consulté 766 fois

Avis de décès de William Trahard, ancien élève du collège Victor Hugo

**Dossier ASSR
(site du collège)**

Se préparer aux ASSR

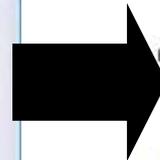
ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

ATTESTATION SCOLAIRE DE SECURITE ROUTIERE NIVEAU 1

L'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 est délivrée à

Nom : **ESTRINE** Prénoms : **Clara**
Date de naissance : **04/12/1999** Lieu de naissance : **ROUEN**
Adresse : **107 WONT-FOTRAND** Etablissement : **COLLEGE RENE CASSIN**
Fait à **COLLEGE RENE CASSIN - MANZAT** le **13 juin 2008**
Visa du Chef d'Etablissement : *[Signature]* Cochet de l'établissement : *[Signature]*
Signature de l'élève : *[Signature]*

COLLEGE R. CASSIN
AUGO DES CHENES
83510 MANZAT
TAL 04 73 86 63 37
Fax 04 73 86 63 18



ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

ATTESTATION SCOLAIRE DE SECURITE ROUTIERE NIVEAU 2

L'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 est délivrée à

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Académie : _____ Etablissement : _____
Fait à _____ le **20 juin 2011**
Visa du Chef d'Etablissement : _____ Cochet de l'établissement : _____
Signature de l'élève : _____



**Obligatoire pour s'inscrire à
l'épreuve du code**

N°	Proposition	V/F	Correction
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.		
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.		
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		
11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.		
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.		
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.		
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.		
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.		
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 50 km/h.	5	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.		
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.		
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.		
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.		
21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).		
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.		
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.		
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.		
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.		
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.		
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.		
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.		
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.		
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.		
31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.		
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.		
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.		
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.		
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.		
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.		
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.		
38	Il est autorisé de passer au feu orange.		
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.		
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.		



A
compléter

La mortalité routière, ça n'arrive pas qu'aux autres...



**Accident mortel le 1er juillet 2019 sur la rocade, à Mainvilliers,
lors d'un face-à-face avec un camion**

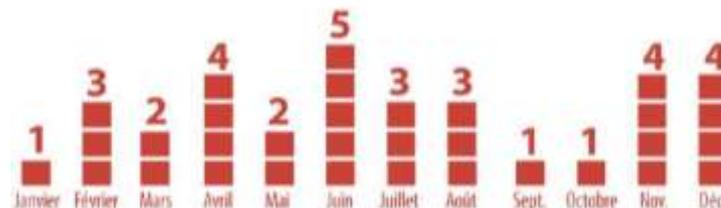
La mortalité routière, ça n'arrive pas qu'aux autres...

La mortalité routière en Eure-et-Loir en 2019



28 en zone gendarmerie

5 en zone police

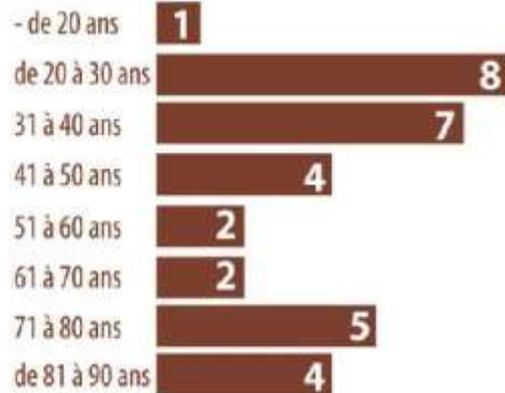


33 victimes

(24 en 2018)

25 hommes

8 femmes



28 tués le jour



(de 7 heures à 20 heures)

5 tués la nuit



(de 20 heures à 7 heures)

7.800 km de routes
2^e plus grand réseau de France



Sur route nationale 5
Départementale 17
Autoroute 8
En ville 2
Voie communale 1

Lundi 6

Mardi 6

Mercredi 4

Jeudi 2

Vendredi 8

Samedi 4

Dimanche 3

Source : Echo républicain (https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/33-personnes-ont-perdu-la-vie-sur-les-routes-d-eure-et-loir-en-2019_13723377/)

La mortalité routière, ça n'arrive pas qu'aux autres...

Un homme, de 18 à 40 ans, en voiture : voici le profil type des tués sur les routes d'Eure-et-Loir en 2018

CHARTRES | FAITS DIVERS

Publié le 11/03/2019 à 15h02



LIRE LE JOURNAL

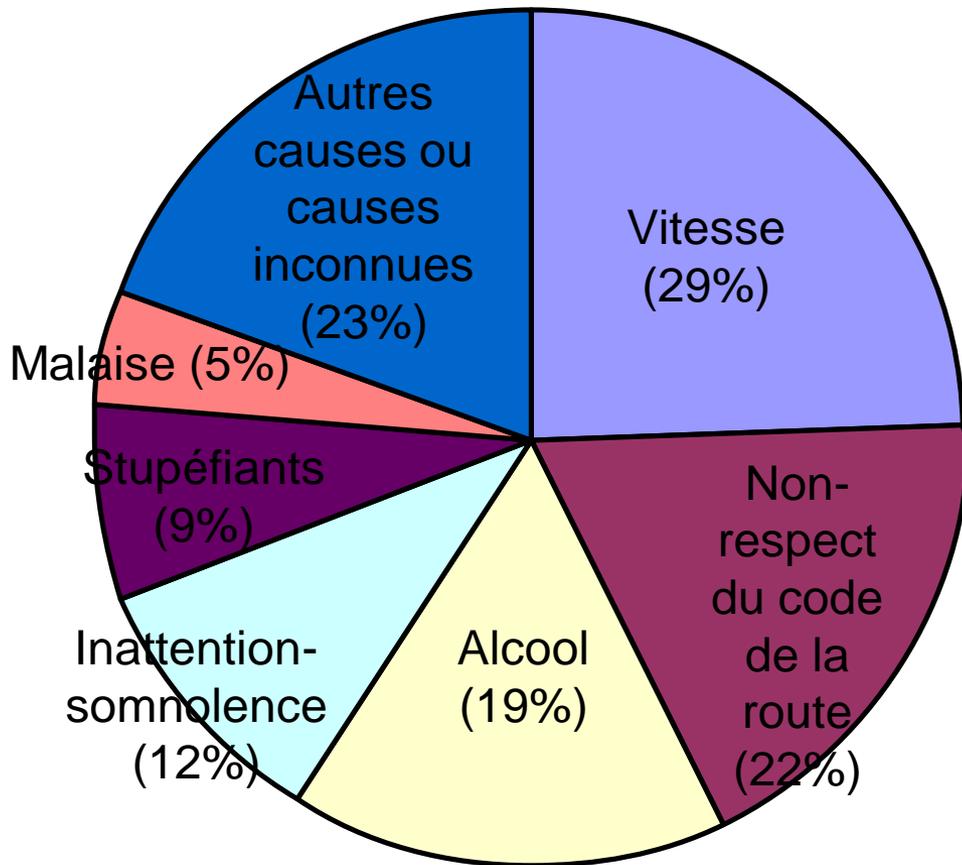
Samedi 18 et dimanche 19 janvier*
rendez-vous chez votre Distributeur :

EVREUX | FONTENAY-SUR-LEUR
DREUX | ROUEN | MAGNIENY



Mémorial entre
Chartres et Maintenon

Les causes des accidents mortels en 2018 (en %)



Plus de la moitié des accidents mortels sont donc liés directement au comportement des conducteurs : excès de vitesse et non-respect des règles (notamment des priorités).

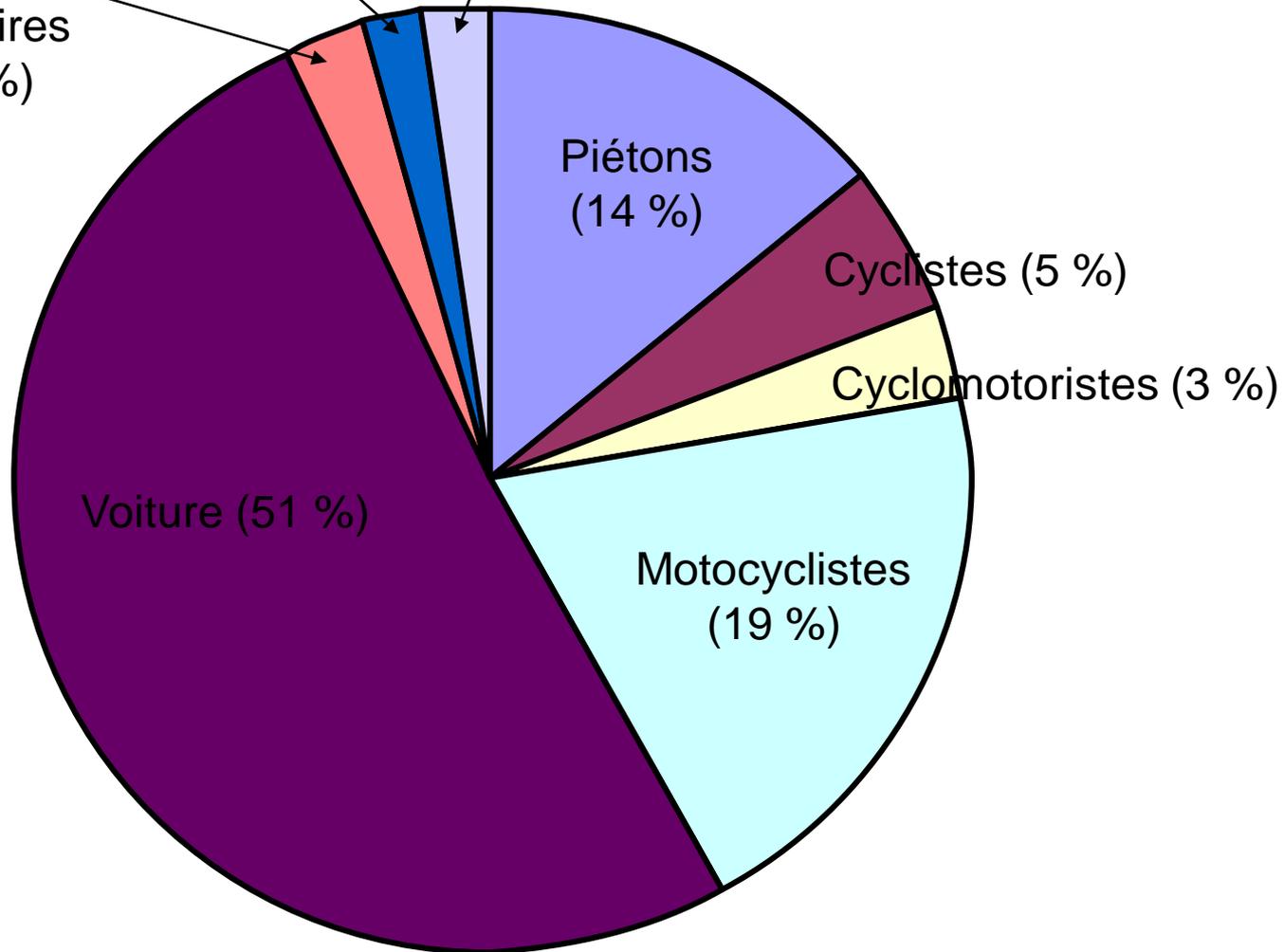
Si on ajoute l'alcool et les stupéfiants, 8 accidents sur 10 sont liés à la responsabilité directe des conducteurs...

La mortalité routière par types d'usagers (2017)

Poids lourds et transports
en commun (2 %)

Autres (2 %)

Véhicules
utilitaires
(3 %)



Voiture (51 %)

Piétons
(14 %)

Cyclistes (5 %)

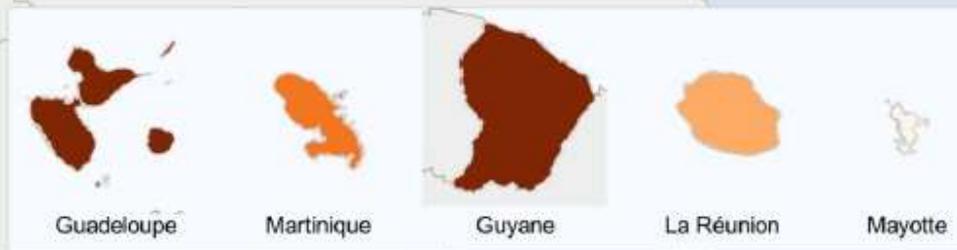
Cyclomotoristes (3 %)

Motocyclistes
(19 %)

Moyenne des tués 2013-2017 par million d'habitants

Moyenne des tués

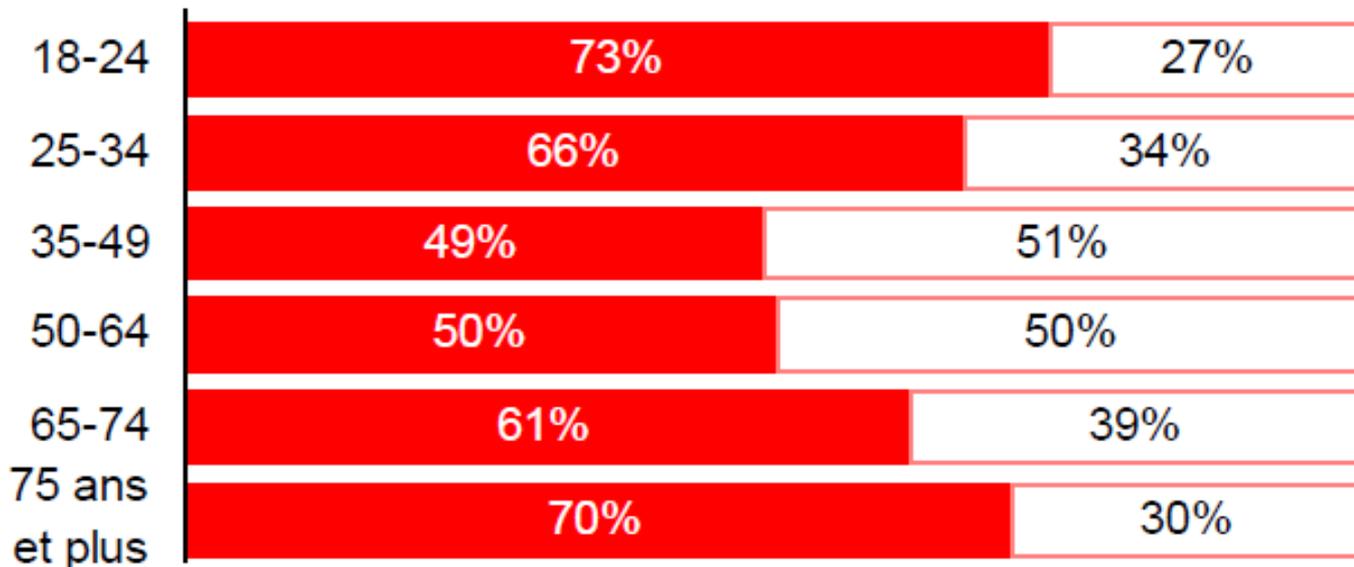
- Plus de 100
- Entre 80 et 99
- Entre 60 et 79
- Entre 50 et 59
- Entre 30 et 49
- Moins de 30



Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.		
2	Le nombre de tues sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.		
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Les responsables des accidents par classes d'âge chez les conducteurs de voitures (2017)



Chaque semaine, **16 jeunes** sont tué-e-s sur la route, soit **plus de 2 par jour en moyenne !**

Les accidents de la route sont la **1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans** : 1/3 des blessés graves, 22 % des personnes tuées.

Un tué sur 5 l'est dans un accident impliquant un jeune conducteur.

Correction

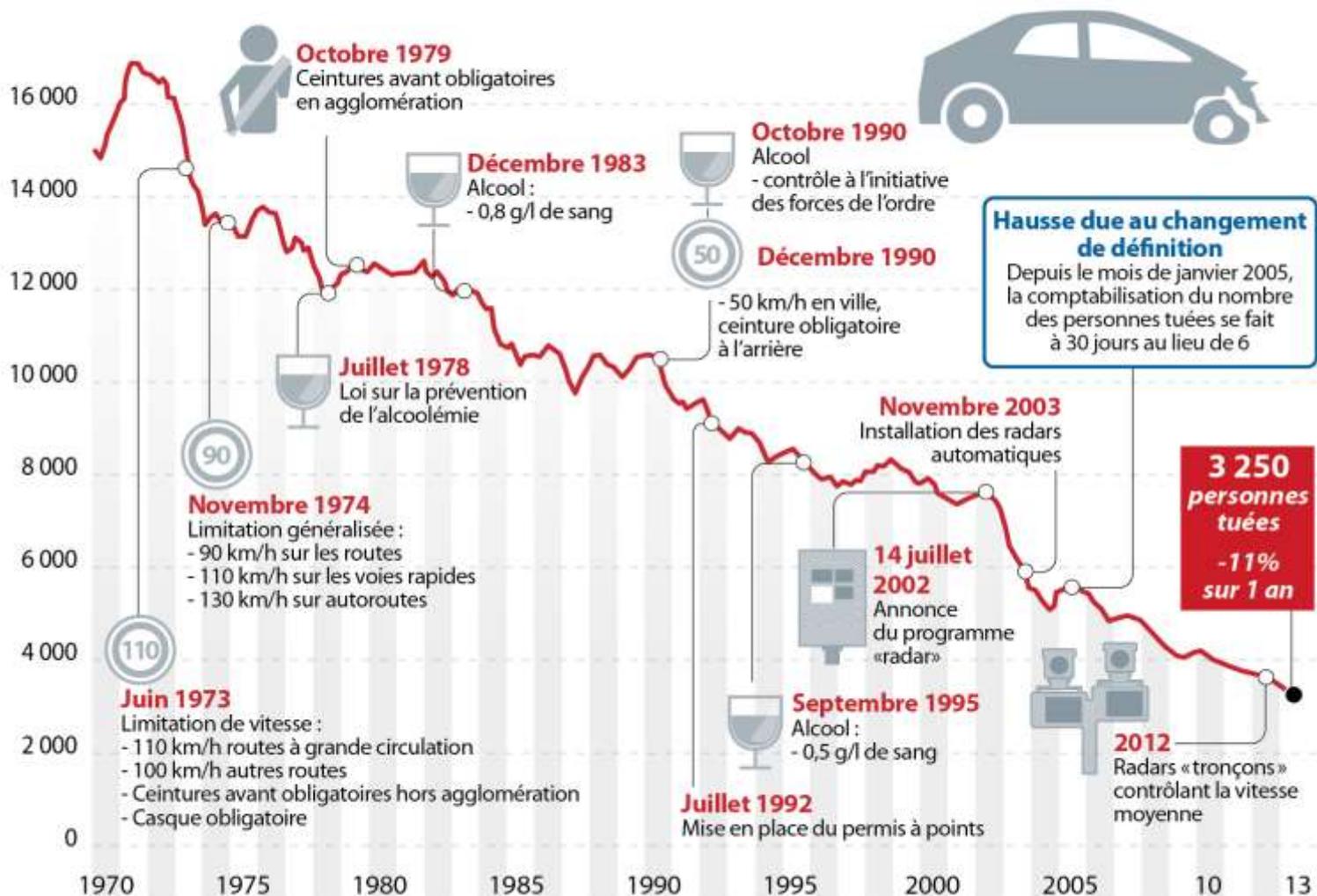
N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tues sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.		
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.		
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

3 259 personnes ont perdu la vie sur les routes françaises en 2018, soit **environ 9 personnes en moyenne par jour**.

Les tués sur la route en France métropolitaine



Source : ladepeche.fr

Source : Sécurité routière

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.		
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.		
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.		
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.		
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Les limitations de vitesse



Vitesse excessive = 1ère cause de mortalité sur la route

Quelques idées fausses sur la vitesse

« **Dépasser la limitation de quelques km/h n'est pas dangereux** »

En ville notamment, où un grand nombre d'usagers cohabitent, rouler à 60 km/h plutôt qu'à 50 km/h n'est pas sans conséquences. **Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h.**

« **Rouler plus vite vous fait gagner de temps.** »

Sur 100 km, rouler à 150 km/h plutôt qu'à 130 km/h vous fait gagner... **6 minutes seulement.** La prise de risque vaut-elle le coup ?

Source : <http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.	F	
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.	F	
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.	V	
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.	V	
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.	F	
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.	F	
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.	V	
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.	V	
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.		
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.		
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.		
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Les panneaux de danger



Virage à droite



Zone souvent ventée



Circulation dans les deux sens



Chutes de pierres



Pente au pourcentage indiqué sur le panneau



Autres dangers



Sortie d'école



Chaussée glissante



Rétrécissement de la voie



Dos d'âne ou cassis



Succession de virages dont le 1er est à droite



Traversée d'animaux indiqués sur le panneau



Feux tricolores

L'étendue du danger peut être indiquée sur un panneau en dessous du panneau de danger

ex : 1000 m

Les panneaux d'interdiction



Interdiction à tous les véhicules de circuler dans les 2 sens



Sens interdit à tous les véhicules



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour jusqu'à la prochaine intersection



Voie interdite aux véhicules de transport de marchandises



Voie interdite aux piétons



Interdiction aux véhicules de transport de marchandises de + de 3.5 t de dépasser les véhicules à moteur autres que les 2 roues



Interdiction de dépasser les véhicules à moteur autres que les 2 roues



Accès interdit aux véhicules dont la largeur totale dépasse 2.5 m



Accès interdit aux véhicules à moteur



Interdiction de dépasser la vitesse indiquée sur le panneau



Interdiction de stationner



Interdiction de s'arrêter et de stationner



Accès interdit aux véhicules dont le poids excède la valeur indiquée

Les panneaux d'obligation



Obligation d'aller tout droit à la prochaine intersection



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Obligation de contourner par la gauche



Obligation de contourner par la droite



Obligation de tourner à gauche à la prochaine intersection



Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit ou à gauche à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit ou à droite à la prochaine intersection



Voie obligatoire pour les piétons



Voie obligatoire pour les cycles



Chaînes obligatoires sur 2 roues motrices



Obligation d'allumer vos feux

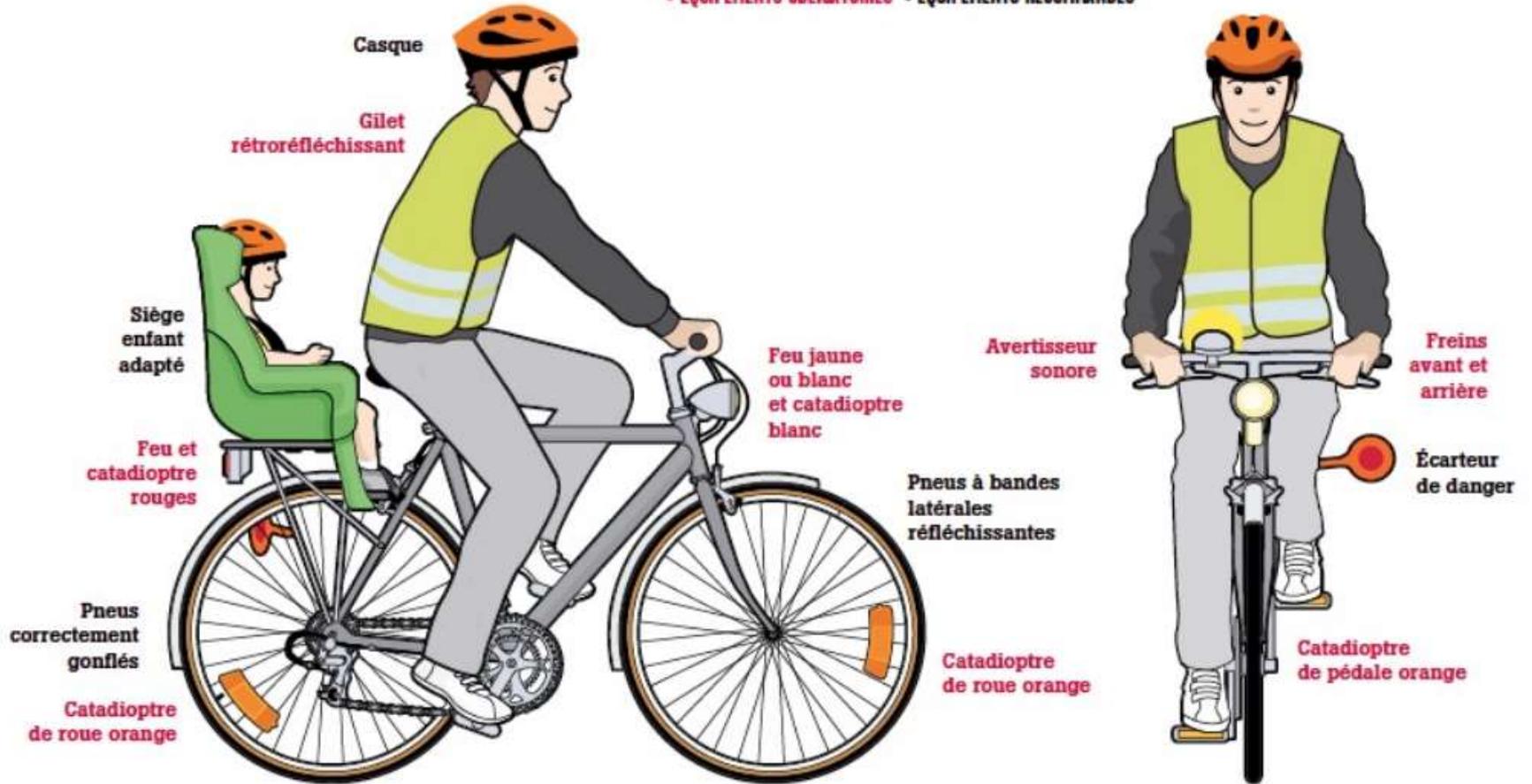
Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.	F	
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.	F	
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.	V	
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.	V	
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.	V	
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.	F	
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.	F	
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.	F	
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.	F	
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.	V	
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.	V	
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.	V	
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.	F	
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.	F	
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.		

• ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES • ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS



Correction

N°	Proposition	V/F	C
1	Les jeunes conducteurs (18-24 ans) sont la 1 ^{ère} catégorie d'âge victime d'accidents de la route, et représentent à eux seuls 30% des tués.	V	
2	Le nombre de tués sur la route ne cesse d'augmenter depuis 30 ans.	F	
3	La vitesse est limitée à 60 km/h en ville.	F	
4	Hors agglomération, la limitation de vitesse est partout de 90 km/h.	F	
5	La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute.	V	
6	En cas de pluie, la vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h.	V	
7	Les panneaux en forme de triangle bordé de rouge indiquent un danger.	V	
8	Les panneaux en forme de rond bordé de rouge indiquent une obligation.	F	
9	Les panneaux en forme de rond bordé de bleu indiquent une interdiction.	F	
10	A vélo, le casque est aujourd'hui obligatoire.	F	

sauf pour les moins
de 12 ans

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	



Sanctions en cas de non-port du casque :

- une amende de 135 € ;
- un retrait de trois points (pour le conducteur) ;
- l'immobilisation de votre cyclomoteur

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	



Le Code de la route assimile les rollers et trottinettes aux piétons.

Lorsque vous vous déplacez en roller ou trottinette, vous devez donc circuler sur les trottoirs et utiliser les passages pour piétons pour traverser la rue. Vous ne pouvez rouler ni sur la chaussée, ni sur les pistes ou bandes cyclables.

Mais soyez vigilants ! Chaussés de vos rollers ou au guidon de votre trottinette, vous vous déplacez à environ 15 ou 20 km/h... contre 3 à 5 km/h en moyenne pour un marcheur !

Vous devez donc adapter en permanence votre vitesse afin de ne pas gêner les piétons.

Source : <http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Une amende de 135 € pour avoir fait du vélo sur le trottoir

Web Figaro Par Renaud BERNARD Modifié le 26/11/2018 à 15:10 / Publié le 27/06/2017 à 09:18

☆ Ajouter aux favoris



Recevez toutes les actualités Vie pratique

Votre adresse email →

Il est interdit aux cyclistes de rouler sur les trottoirs, à de rares exceptions près. Ceux qui ne respectent pas la règle encourent une amende et même une suspension du permis de conduire.

lefigaro.fr, 26 novembre 2018

**Amende de 135 €
en cas de
circulation sur
les trottoirs**

**BIEN CIRCULER EN
TROTINETTE
ÉLECTRIQUE**

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE
LA NUIT OU SI VISIBILITÉ RÉDUITE,
RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE RECOMMANDÉ

1 PERSONNE **12 ANS MINIMUM**

CASQUE AUDIO INTERDIT **TROTTOIRS INTERDITS**

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

AVERTISSEUR SONORE OBLIGATOIRE*

SYSTÈME DE FREINAGE OBLIGATOIRE*

CATADIPHTRES ARRIÈRES ET LATÉRAUX OBLIGATOIRES*

FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE OBLIGATOIRES*

*** À PARTIR DU 1ER JUILLET 2020**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	



« Les conducteurs de cyclomoteurs (...) ne doivent jamais rouler de front sur la chaussée. »

Art. R431-6



« Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule volant les dépasser annonce son approche. »

Art. R431-7

Correction

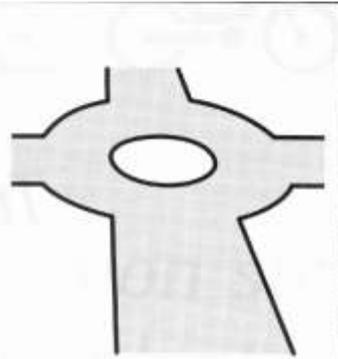
11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

CAS N°8 ROND POINT

Dans ce type de carrefour, sans signalisation, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

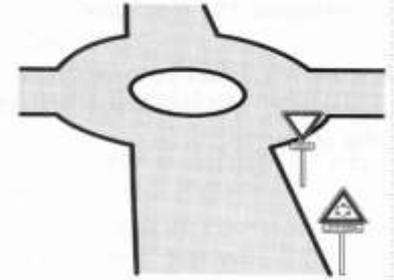


CAS N°9 LE CARREFOUR À SENS GIRATOIRE

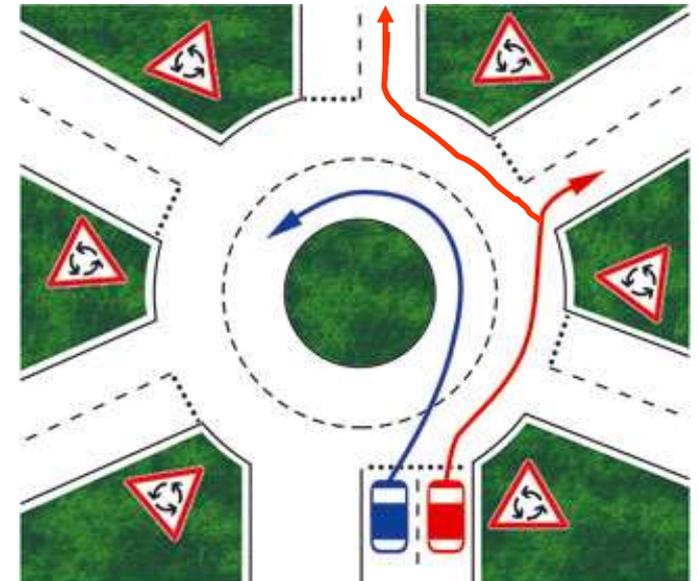
Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.

Le parcours doit s'effectuer en circulant à droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-10



Quelles règles doit-on suivre en arrivant sur ce rond-point ?



Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	



Selon les statistiques des accidents relevés en 2013, 1 tué en voiture sur 5 ne portait pas sa ceinture.

En cas de choc, un corps non ceinturé est projeté à travers le pare-brise ou l'habitacle : il est impossible de se retenir ou de se protéger.

A 50 km/h, la force nécessaire pour retenir un corps de 75 kg est de 2,5 T : **un choc équivalent à une chute du 3^e étage** ! La ceinture résiste à une force de plus de 3T quand les muscles des bras ne peuvent guère supporter plus de 25 kg. Voilà pourquoi la ceinture sauve tant de vies lorsqu'elle est utilisée correctement.

Source :

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Néanmoins, en cas de choc à grande vitesse, les organes internes (cerveau, cœur, ...) continuent de se déplacer par inertie et viennent violemment percuter les parois internes du corps, provoquant de très graves lésions. On parle alors de "morts propres" car aucune blessure n'est visible extérieurement.

Sans ceinture, vous risquez la mort dès 20 km/h.

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

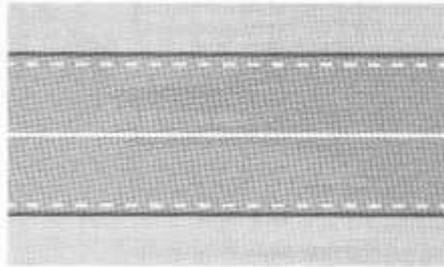
Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

La signalisation horizontale

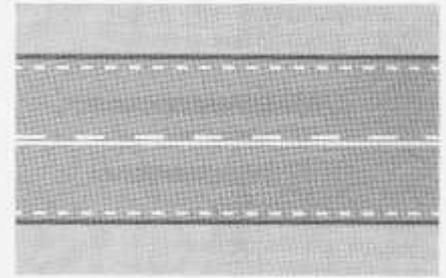
Ligne continue

Franchissement absolument interdit



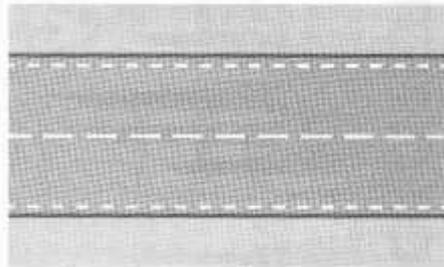
Lignes mixtes

Franchissement possible si l'on se trouve du côté de la ligne discontinue.



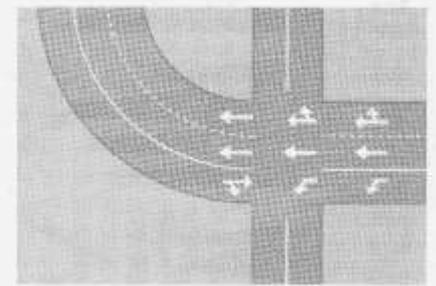
Ligne discontinue

Franchissement possible pour doubler ou traverser la chaussée.



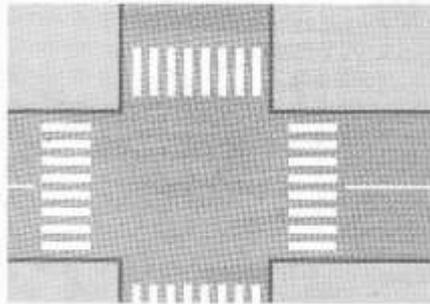
Flèches directionnelles

Elles indiquent les voies à suivre en fonction de la direction à prendre.



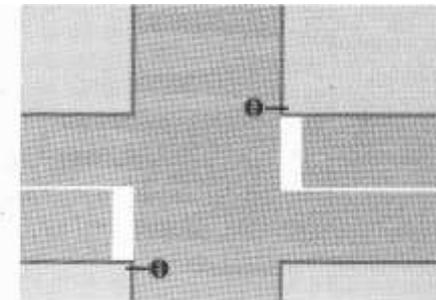
Les passages pour piétons

Les piétons sont tenus de les utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.



Cas particulier

Une ligne continue large au stop matérialise l'endroit où il est obligatoire de marquer l'arrêt (en posant le pied à terre si l'on est en deux roues).



Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	F
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	F
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	



Le Code de la route (art. R. 412-7) réprime la circulation dans un couloir de bus (et de manière générale dans toute voie de circulation réservée à certaines catégories de véhicules lorsque cette voie est matérialisée) de l'amende de 135 € (minorée à 90 € et majorée à 375 €).

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	F
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	F
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	F
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	F
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	

La circulation sur la chaussée



Un piéton seul :

Vous êtes seul : **vous devez marcher sur le bord de la route, près du bord gauche de la chaussée dans le sens de votre marche. Vous êtes ainsi face aux véhicules et vous les verrez mieux arriver.** Vous ne risquez pas d'être surpris par un véhicule qui vous frôlerait en arrivant dans votre dos (Article R412-36 du Code de la route).

Un groupe de piétons à la file les uns derrière les autres :

La règle est la même pour un groupe de piétons, dès lors que ceux-ci circulent les uns derrière les autres en file indienne (sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières) : bord gauche dans le sens de leur marche (R412-42 II du Code de la route).

Un groupe de piétons qui avancent 2 par 2 :

La règle change dès lors que l'emprise sur la chaussée dépasse la largeur d'une personne et que le groupe marche deux par deux. Dans ce cas, le groupe devra **marcher près du bord droit de la chaussée dans le sens de sa marche**, et il devra laisser libre au moins toute la moitié gauche de la route. Il occupera ainsi la chaussée comme si c'était un véhicule avançant au pas et pourra se faire doubler par les autres utilisateurs de la voie (R412-42 I et II du Code de la route).

Correction

11	La loi oblige à avoir des dispositifs réfléchissants sur mon vélo.	V
12	Il vaut mieux avoir un casque intégral quand on roule à cyclomoteur ou à moto.	V
13	A roller, j'ai le droit de rouler sur le trottoir.	V
14	Deux cyclomotoristes ont le droit de rouler côte à côte.	F
15	Lorsqu'un véhicule aborde un carrefour à sens giratoire (rond-point), il doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive à sa gauche avant de s'engager.	V
16	La vitesse d'un cyclomoteur est limitée, en agglomération ou hors-agglomération, à 45 km/h.	V
17	La ceinture de sécurité empêche d'être projeté vers l'avant en cas de choc.	V
18	Je peux toujours doubler en cas de ligne discontinue.	F
19	Un cyclomoteur a le droit de rouler sur les voies de bus.	F
20	Quand je marche à pied sur une route, je dois me placer à droite dans le sens de la marche.	F

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	



- BSR nécessaire pour conduire un cyclo à partir de 14 ans
- Obligation d'avoir l'ASSR 1 ou 2 pour s'inscrire au BSR
- Formation de 7 heures en auto-école

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Art R 431-9

« Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes, ... à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons »

L'allure du pas est une vitesse aux alentours de 6 km/h.



Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Excès de vitesse : les sanctions



Excès de vitesse
= 30% des
accidents mortels
en 2018



Excès de vitesse	Amende	Retrait points	Suspension du permis	Confiscation du véhicule	Prison
< 20 km/h (hors agglo)	68 €	1			
< 20 km/h (en agglo)	135 €	1			
entre 20 et 30 km/h	135 €	2			
entre 30 et 40 km/h	135 €	3	Jusqu'à 3 ans	oui	
entre 40 et 50 km/h	135 €	4		oui	
= ou > 50 km/h	1 500 €	6			
= ou > 50 km/h (récidive)	3 750 €	6		obligatoire	

Source : <http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Les équipements obligatoires en cyclomoteur



Un rétroviseur gauche, un avertisseur sonore, un projecteur éclairant à 25 mètres minimum, deux dispositifs de freinage (avant et arrière), un feu rouge arrière et un dispositif réfléchissant rouge, des dispositifs réfléchissants latéraux orange, une plaque du constructeur (cylindrée, type, niveau sonore). Une plaque réglementaire d'immatriculation.

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	F
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	F
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

L'alcool et le volant ne font pas bon ménage



Taux maximal
d'alcoolémie
autorisé par la loi :
0,5 g/l de sang

**Consommation
d'alcool
= cause principale d'
accident mortel sur 5
(20%) en 2018**

Des sanctions lourdes

Alcool dans le sang	Retrait points	Amende	Permis de conduire	Véhicule	Prison	Autres sanctions
Entre 0,5 et 0,8 g/l	6	135 €	Confiscation jusqu'à 3 ans	immobilisé		
> 0,8 g/l	6	Jusqu'à 4 500 €	Confiscation jusqu'à 3 ans voire annulation		Jusqu'à 2 ans	Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
En cas de récidive	6	Jusqu'à 9 000 €		confisqué	Jusqu'à 4 ans	
En cas d'accident avec un taux d'alcool > ou = à 0,5 g/l entraînant des blessures graves	6	Jusqu'à 75 000 €	Confiscation voire annulation pour 10 ans	Immobilisé ou confisqué	Jusqu'à 5 ans	Prison
En cas d'accident avec un taux d'alcool > ou = à 0,5 g/l entraînant le décès d'un tiers	6	Jusqu'à 100 000 €	Confiscation voire annulation pour 10 ans	Immobilisé ou confisqué	Jusqu'à 7 ans	Prison

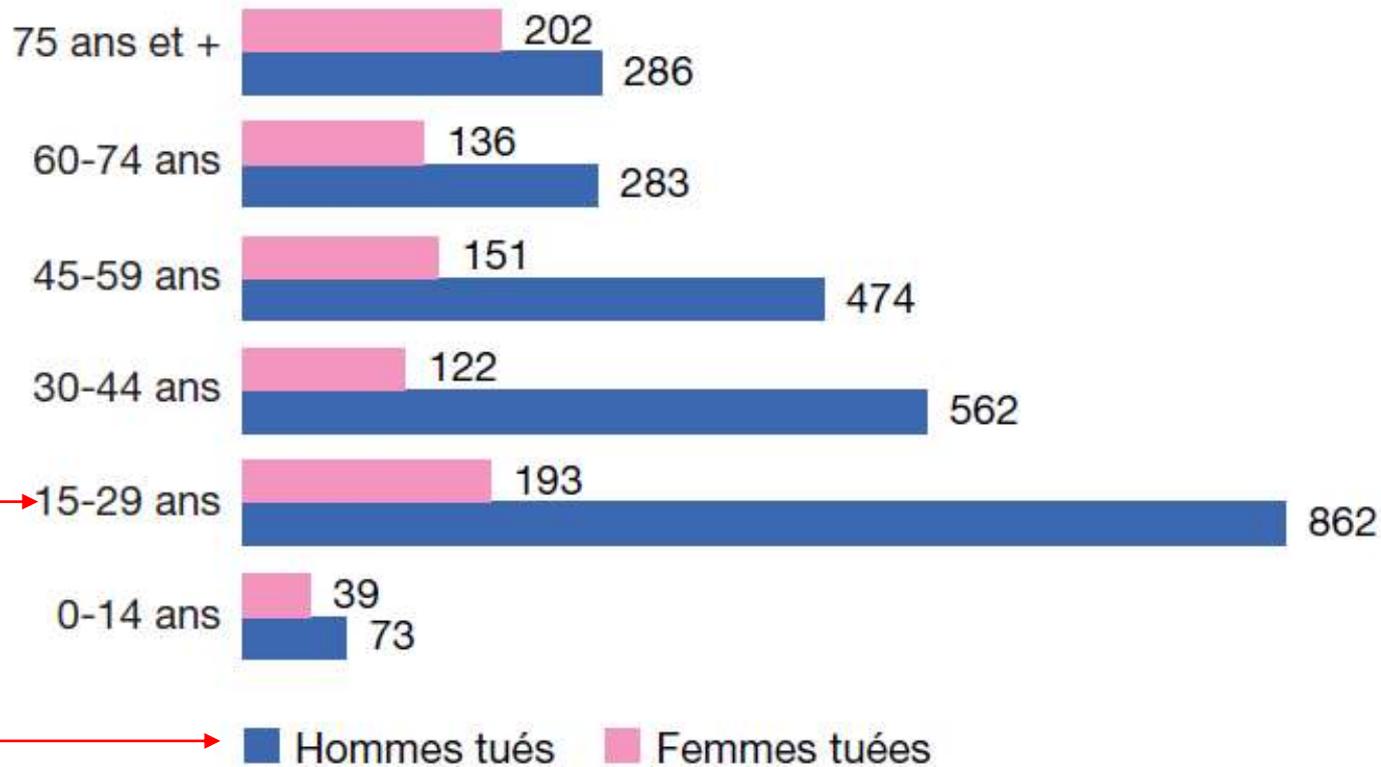
Correction

21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	F
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	V
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	

Correction

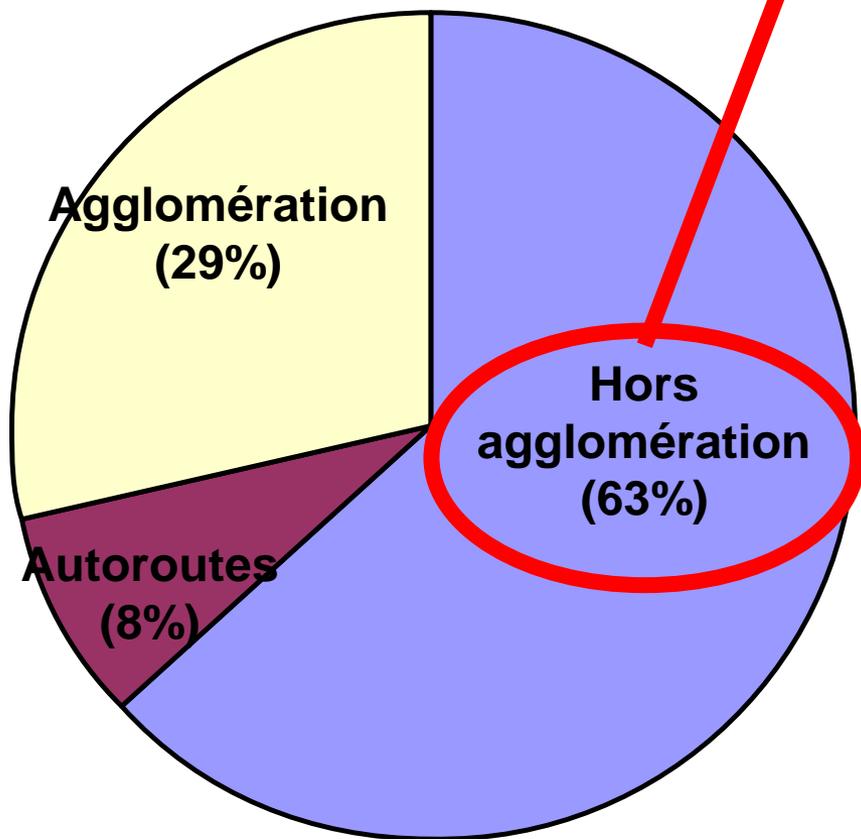
21	Pour conduire un cyclomoteur, je dois avoir le Brevet de Sécurité Routière (BSR).	V
22	Dans une zone piétonne, je n'ai pas le droit de rouler à vélo.	F
23	Rouler entre 20 et 30 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée est sanctionné d'une amende de 135 € et entraîne la perte de deux points sur le permis.	V
24	Les rétroviseurs ne sont pas obligatoires sur un cyclomoteur.	F
25	La consommation d'alcool ralentit le temps de réaction sur la route.	V
26	Les femmes sont davantage responsables d'accidents de la route que les hommes.	V
27	Les autoroutes sont les voies les plus dangereuses car la vitesse y est plus élevée.	F
28	La plupart des accidents ont lieu à proximité du domicile, sur une route connue.	V
29	C'est en fin de journée que le nombre d'accidents est le plus élevé sur la route.	V
30	Les accidents sont plus nombreux la nuit que le jour.	F

Personnes tuées par âge et par sexe : 3 384 décès



routes nationales	routes départementales	voies communales	Total
762	8 221	596	9 579
8%	86%	6%	

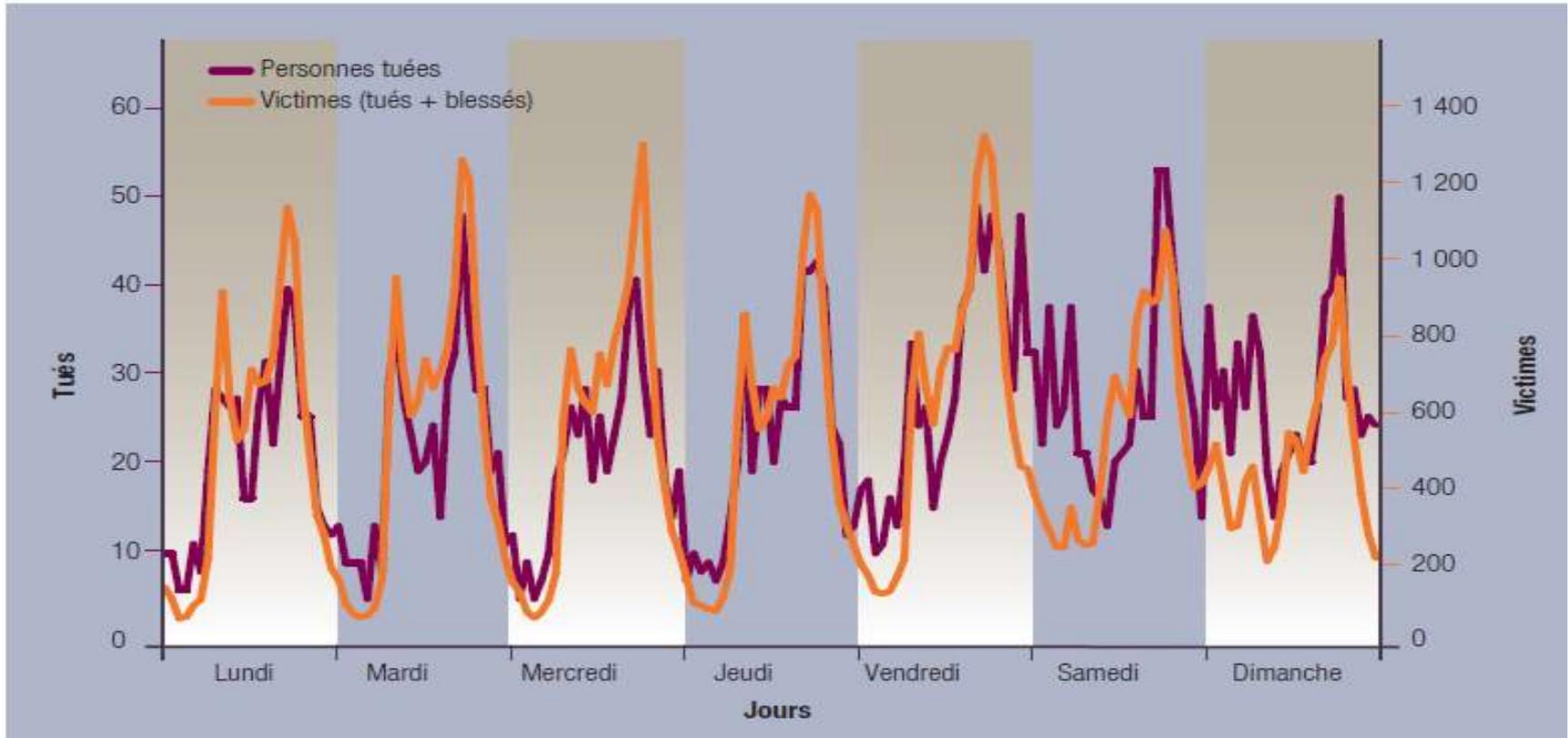
Répartition des accidents hors agglomération (2017)



Les 3/4 des victimes tuées le seraient à proximité de leur domicile.

Répartition de la mortalité routière selon le type de réseau (2017)

VALEUR SELON LES HEURES DU NOMBRE DE PERSONNES TUÉES
ET DU NOMBRE DE VICTIMES PAR JOUR DE LA SEMAINE



9 à 10 personnes en moyenne sont tuées les jours de début de semaine, 14 à 15 les jours de fin de semaine.

41% des tués sur la route le sont de nuit, 59% de jour.

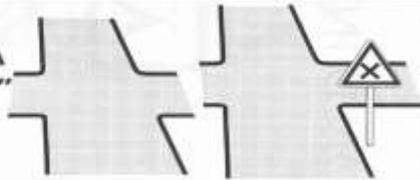
Le risque d'avoir un accident mortel est 7 fois plus élevé de nuit que de jour, notamment par manque de visibilité.

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Les règles de passage aux intersections

CAS N°1 LA RÈGLE DITE DE LA "PRIORITÉ À DROITE"



Absence de signalisation ou croix de St André.

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur...

D'après le Code de la route. Article R.415-5

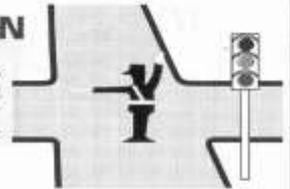
CAS N°2 UN AGENT RÈGLE LA CIRCULATION

Les indications données par les agents réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.

Agent de profil = Je passe

Agent de face ou de dos = Je m'arrête

D'après le Code de la route. Article R.411-28



CAS N°3 LES FEUX DE SIGNALISATION

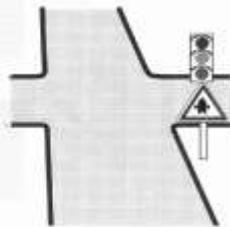
Feu rouge = Arrêt obligatoire

Feu orange = Je m'arrête

Feu vert = Je passe

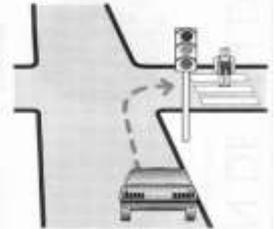
D'après le Code de la route. Article R.411-25

En cas d'arrêt des feux tricolores (ou de mise à l'orange clignotant) l'ordre de passage est réglé par les panneaux situés sous les feux.



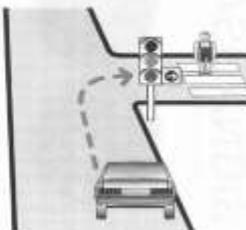
CAS N°4 FEUX TRICOLORES

Les véhicules qui tournent à droite ou à gauche alors que le feu est vert doivent laisser passer les personnes engagées sur le passage pour piétons de la rue perpendiculaire.



CAS N°5 FLÈCHE CLIGNOTANTE ORANGE

Les usagers peuvent tourner à droite mais doivent céder le passage aux personnes engagées sur le passage pour piétons.

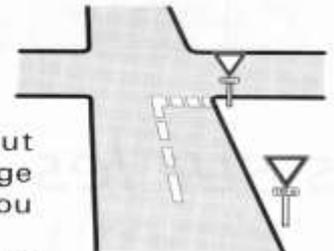


CAS N°6 CÉDEZ LE PASSAGE

À ce type d'intersection, tout conducteur doit céder le passage aux usagers venant de gauche ou de droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-8

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



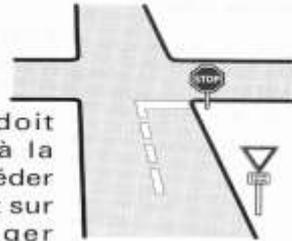
Les règles de passage aux intersections

CAS N°7 LE STOP

À un STOP, tout conducteur doit **marquer un temps d'arrêt** à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre route et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

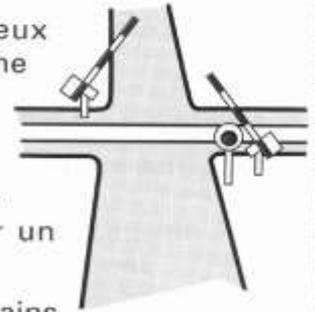
D'après le Code de la route, Article R415-6

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



CAS N°10 PASSAGE À NIVEAU SIGNAL AUTOMATIQUE

Quand un train va passer, les feux rouges clignotants s'allument, une sonnerie retentit, puis les demi-barrières s'abaissent. Pendant tout ce temps, il est formellement interdit de franchir le passage à niveau, que l'on soit à pied, sur un deux roues ou en voiture.



ATTENTION : il peut y avoir deux trains qui se suivent ou se croisent.

Le passage n'est autorisé qu'un fois les barrières relevées et le feu rouge éteint.

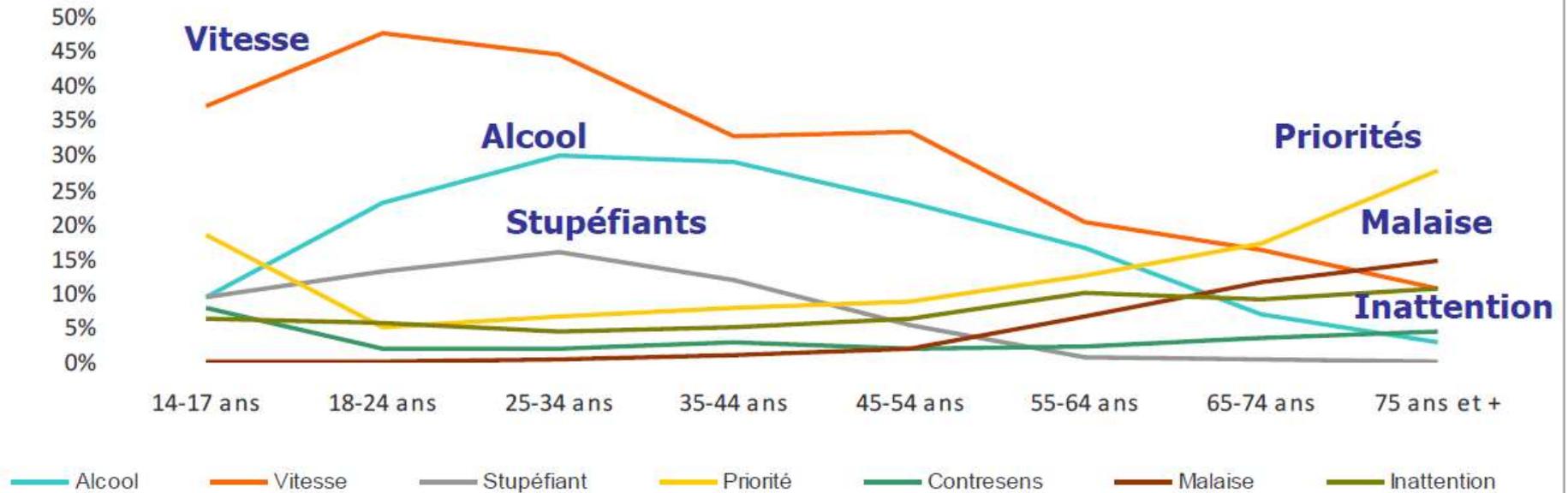
Bien que clignotant, ce feu rouge signifie arrêt absolu alors que le feu clignotant orange que l'on peut trouver dans la circulation signifie "prudence ralentir".

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Auteurs des accidents mortels – causes par tranches d'âge (2017)

Facteurs multiples dans les accidents mortels sur routes bidirectionnelles



29 mai 2018
Bilan sécurité routière 2017

Source : fichier des auteurs présumés
d'accidents mortels – sept 2014-déc 2017

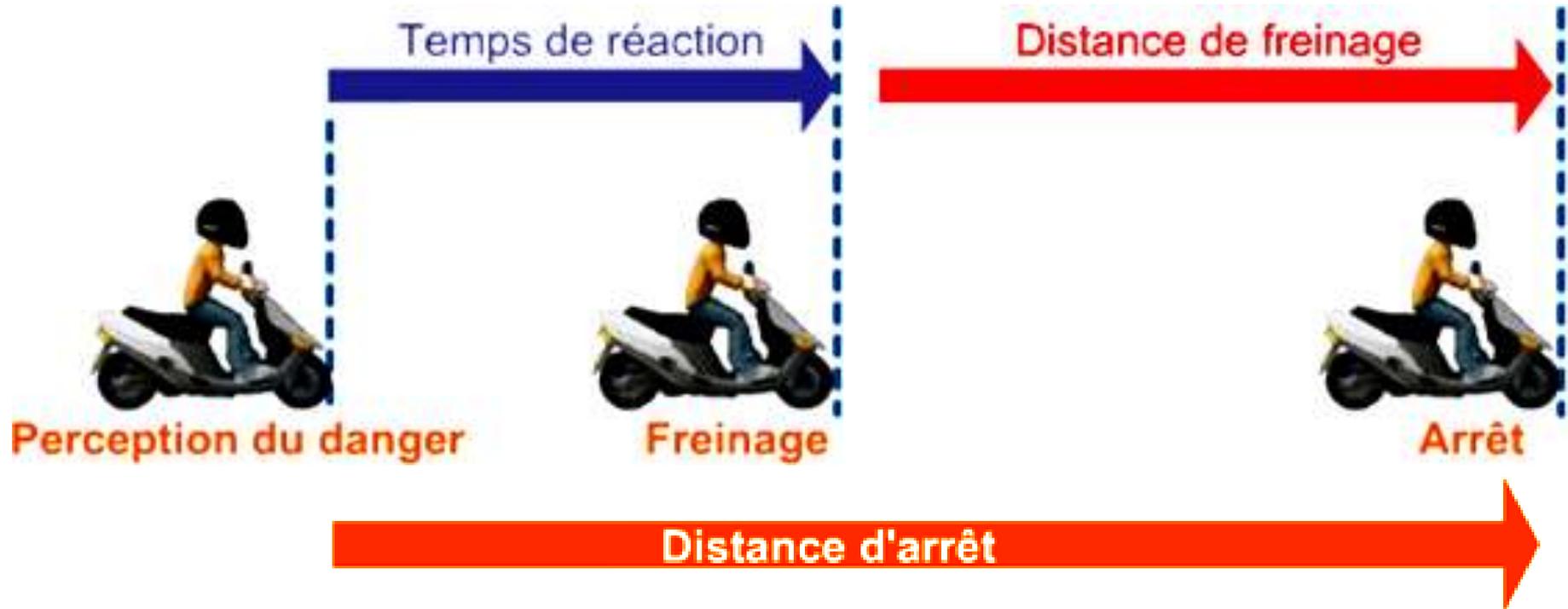
14

La vitesse entre en jeu chez presque la moitié des auteurs des accidents mortels de 18-24ans et 45% des 25-34 ans.

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Distance et sécurité



La consommation d'alcool, le manque d'attention, la fatigue augmentent le temps de réaction.



(avec un temps de réaction d'une seconde et une voiture en parfait état sur une route sèche).



Sur sol humide, la distance d'arrêt est beaucoup plus longue encore (ex.: à 120 km/h, elle est de 144 m au lieu de 102 !)

Plus on roule vite,
plus la distance de
freinage est
importante.

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	



25% des automobilistes sont tués dans une collision à deux avec un autre automobiliste.



Vidéo 1 - La puissance des chocs liée à la vitesse

Choc frontal entre deux voitures

Plus on roule vite, plus la violence du choc est importante en cas d'accident.

Les dégâts (l'énergie dégagée lors du choc) augmentent avec le carré de la vitesse. Exemple : si la vitesse est multipliée par deux, les dégâts eux sont multipliés par quatre.

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Sur autoroute, près des deux tiers des conducteurs ne respectent pas la distance de sécurité entre leur voiture et le véhicule qui les précède. Garder ses distances avec le véhicule que l'on suit est pourtant le meilleur moyen d'éviter une collision.

The infographic features a light gray background with a grid pattern. At the top left, there is a white circular hole punch. The title 'La distance de sécurité' is written in a blue, sans-serif font. In the top right corner, there is a logo for 'LegiPermis' with a car icon and the website 'www.legipermis.com'. The central part of the infographic shows two cars: a red one on the left and a blue one on the right. The red car has two horizontal lines behind it, indicating speed. Below the cars, there are three main elements: a red rounded rectangle on the left containing a white traffic cone icon, the text '2 traits = sécurité', and '1 trait = danger' below it; a blue circle in the middle containing '-3 Points'; and a dark blue rounded rectangle on the right containing 'Amende 135€'. The speed 'à 130km/h' is written in red cursive above the cars.

La distance de sécurité

LegiPermis 
www.legipermis.com

à 130km/h

 **2 traits = sécurité**
1 trait = danger

-3
Points

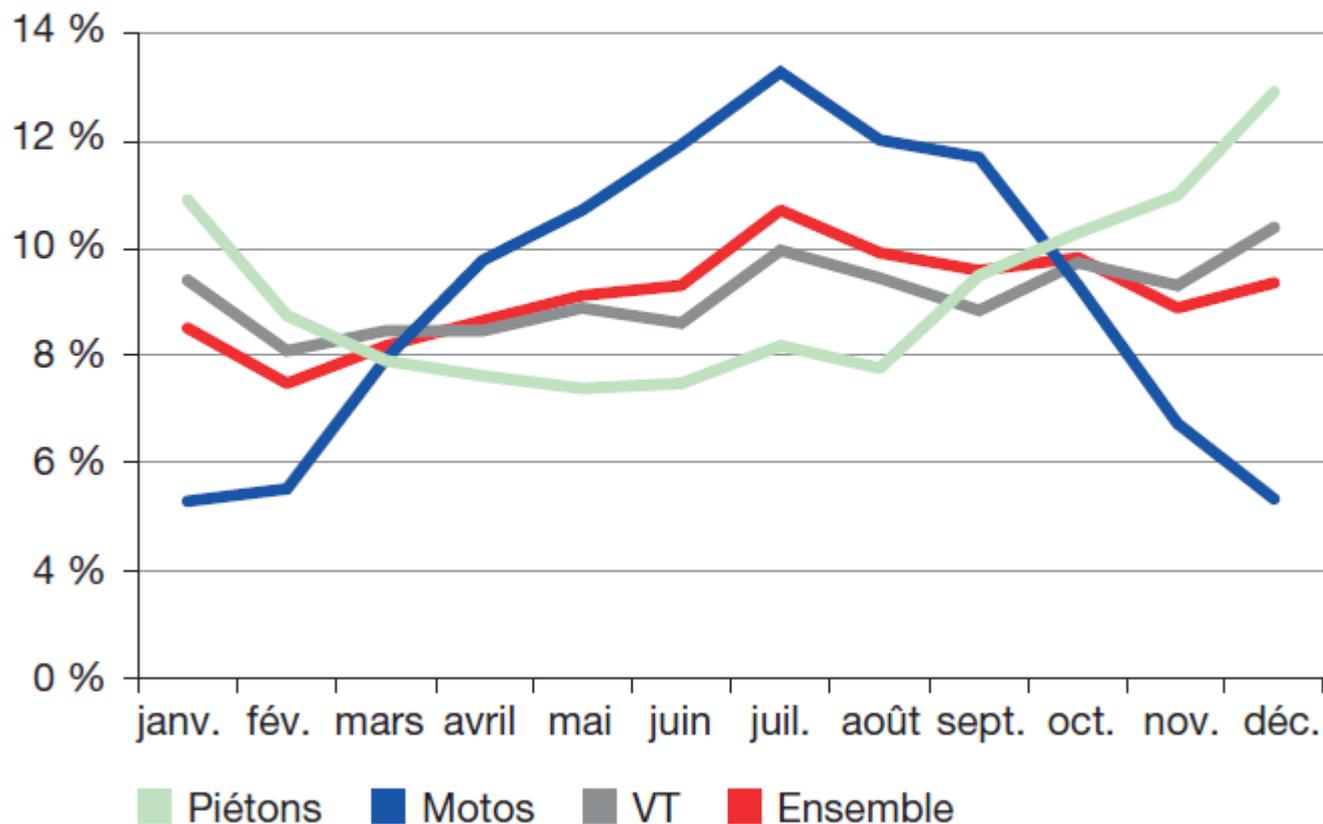
Amende 135€

Source : Bilan
ONISR 2014

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	F
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Part du mois dans la mortalité annuelle de la catégorie (moyenne 2005-2013)

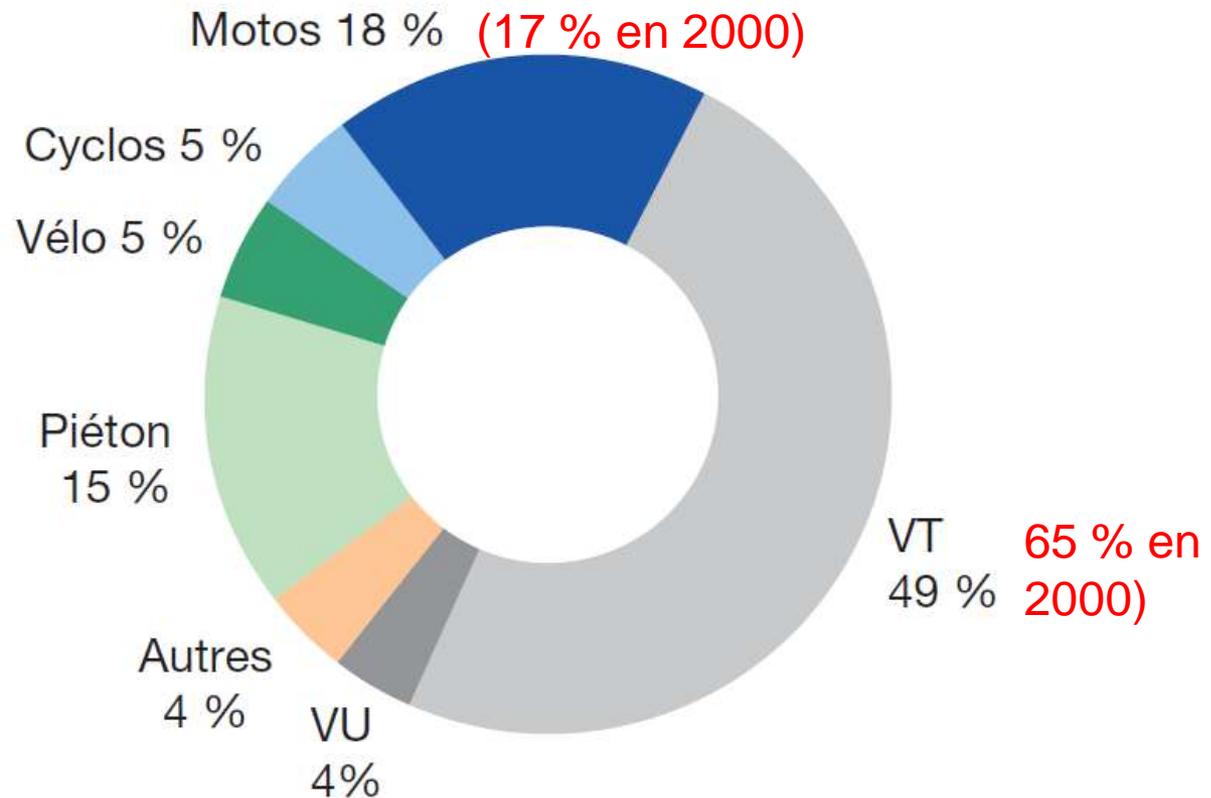


Source : Bilan ONISR 2014

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	F
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	V
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

Personnes tuées

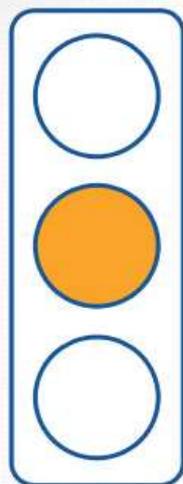


Source : Bilan ONISR 2014

Une très large majorité (70%) des blessés graves sont des usagers vulnérables (motocyclistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons).

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	F
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	V
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	F
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	



Le feu orange



Amende 35€

Feu orange : arrêt obligatoire

Le feu jaune ou plus communément appelé "**feu orange**", est un feu d'arrêt **comme le feu rouge**, sauf si l'on ne peut arrêter son véhicule pour des raisons de sécurité et ce à titre exceptionnel. La durée d'un feu orange est en moyenne de 3 et 5 secondes. [L'article R412-31](#) stipule :

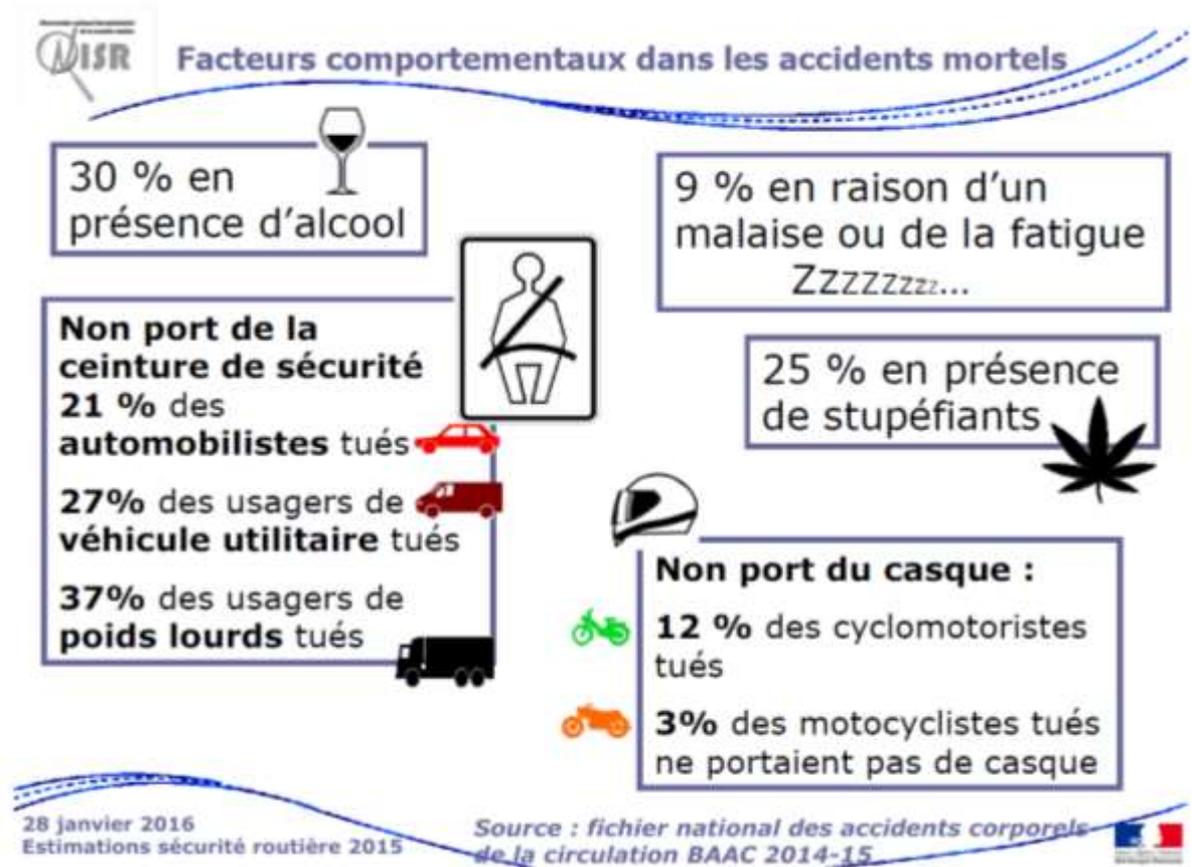
"Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes."

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	F
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	V
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	F
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	V
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	

L'alcool et le volant ne font pas bon ménage

Lors des nuits de week-ends et les jours fériés, l'alcool est présent dans **62 %** des accidents mortels, soit **près de 2 sur 3**.



Source : Bilan ONISR 2015

Le risque d'accident augmente avec l'alcoolémie :

- à 0,5 g/l il est multiplié par 2

- à 0,8 g/l il est multiplié par 10

- à 1,2 g/l il est multiplié par 35 !

Correction

31	A une intersection, en l'absence de feu ou de panneau, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.	V
32	La vitesse est une des premières causes de mortalité sur la route.	V
33	Plus on roule vite, plus la distance de freinage est importante.	V
34	En cas de choc frontal, les vitesses des deux véhicules sont additionnées.	V
35	La distance de sécurité avec le véhicule qui me précède doit être d'au moins deux secondes.	V
36	La mortalité routière est plus élevée l'hiver que l'été.	F
37	Le risque d'être tué pour un motocycliste ou un cyclomotoriste est respectivement 19 fois plus élevé que pour les conducteurs de voitures.	V
38	Il est autorisé de passer au feu orange.	F
39	30% des accidents mortels sont liés à l'alcool.	V
40	Téléphoner en conduisant multiplie par trois le risque d'accident.	V



Source : Bilan ONISR 2014

L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Ce que dit le Code de la route

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite (article R 412-6-1).

De plus, depuis le 28 juin 2015, le conducteur (même d'un deux et trois roues, vélo compris) n'est plus autorisé à conduire en portant à l'oreille un dispositif susceptible d'émettre du son, sauf système monté dans le véhicules ou dans le casque (décret du 24 juin 2015).

Dans tous les cas, la sanction est une amende de 135 € et un retrait de 3 points au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points.

ASSR 2

Alcool, vitesse et conduite chez les jeunes



**Vidéo 1 –
Alcool et
volant chez
les jeunes**



**Vidéo 2 –
Pourquoi tant
d'accidents
chez les
jeunes ?**



**Vidéo 3 – Les
motards, des
usagers très
vulnérables**



**Vidéo 4 –
L'exemple de
la Suède**

493

C'est le nombre de jeunes de 18 à 24 ans mort-e-s sur la route en 2018.

Ils représentent à eux seuls quasiment 1/5^è de la mortalité routière...

40% des jeunes ont conduit après avoir bu de l'alcool



Par Marie Bassoulet - Le 17 juil 2017 à 17h01



Vidéo 2 – Alcool et volant chez les jeunes

LES COMPORTEMENTS À RISQUES DES JEUNES ALCOOLISÉS

Parmi les jeunes interrogés, plus d'un quart boit de l'alcool plusieurs fois par semaine et 3% tous les jours. Lorsqu'arrive la fin des soirées arrosées, 4 jeunes sur 10 ont déjà pris le volant au moins une fois et 40% ne l'ont jamais fait. Côté passager, même si 62% d'entre eux refusent catégoriquement de monter avec une personne ivre au volant, ils sont 30% à accepter parfois et 8% s'en moquent. Malgré tout, plus d'un jeune sur 2 ne boit pas ou se contente d'un verre s'il doit prendre le volant après. Malheureusement 15% dépassent largement la limite autorisée et consomment au moins 3 verres. Point positif, 1 jeune sur 2 applique à chaque sortie le principe du conducteur désigné (SAM) et 32% parfois.

Source : *Pleine vie*, juillet 2017



Les niveaux d'alcoolémie de chaque alcool ne sont pas les mêmes !



≠



Environ 6°

Au moins 40°

Des mesures renforcées contre l'alcool au volant chez les jeunes



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



DANGERS DE LA ROUTE

PERMIS DE CONDUIRE

CONNAÎTRE LES RÈGLES

CONSEILS POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE

EN PAR

[Accueil](#) > [Medias](#) > [Espace presse](#) > [Publications presse](#) > À partir du 1er juillet 2015, les conducteurs novices ne peuvent plus boire d'alcool..

Galerie vidéos

Infolettres

Campagnes

À partir du 1er juillet 2015, les conducteurs novices ne peuvent plus

Le permis probatoire est d'une durée de trois ans après la date d'obtention du permis de conduire et deux ans si ce permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée (AAC).

Cette mesure concerne tous les nouveaux candidats reçus à l'examen du permis de conduire, y compris ceux qui le repassent après avoir perdu leurs 12 points ou après annulation.

Tout détenteur d'un permis probatoire qui contreviendra à cette règle sera passible d'une amende de 135 euros et d'un retrait de 6 points.

Ainsi, les usagers en possession d'un permis de conduire depuis moins d'un an (crédité de 6 points), le perdront automatiquement s'ils conduisent avec plus de 0,2 g/l d'alcool. Ils devront donc repasser les épreuves théorique et pratique s'ils souhaitent à nouveau conduire.

Pour des raisons d'équité, le choix de « 0,2 g/l » a été privilégié au 0 g/l pour tenir compte de l'ingestion d'aliments ou de médicaments pouvant contenir des traces d'alcool. Cependant, cette limite peut être dépassée dès le premier verre d'alcool, et le message de cette réforme aux conducteurs novices est clair : 0,2 g/L = 0 verre d'alcool, on ne boit pas d'alcool du tout avant de conduire.



**Vidéo 3 – Pou
chez**



**Vidéo 4 – Les motards, de
très vulnérables**

Les deux roues motorisés (motocyclistes et cyclomotoristes) représentent 43% des blessés graves, 23% des personnes tuées, alors qu'ils représentent moins de 2% du trafic motorisé.

Source : Sécurité routière

70% des blessés graves sont des usagers vulnérables (non carrossés) : motocyclistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons. La mortalité des deux-roues à moteur est en forte hausse ces dernières années.

Source : Sécurité routière



**Vidéo 5 – L'exemple de
la Suède**